



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 90 - JUIN 2012

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté N °2012167-0006 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Madame Pascale MARGOT- ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière administrative	1
Arrêté N °2012167-0007 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Pascale MARGOT- ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France	4

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté N °2012177-0001 - délégation de signature donnée à Madame GUILLEMOTO, chef de la division des personnels enseignants de l'académie de Versailles	7
Arrêté N °2012177-0002 - délégation de signature donnée à Madame Estelle VILAIN, chef de la division de l'enseignement privé de l'académie de Versailles	12
Arrêté N °2012177-0003 - délégation de signature donnée à Monsieur Philippe BALLE, adjoint au Directeur des ressources humaines de l'académie de Versailles	16
Arrêté N °2012177-0004 - délégation de signature donnée à Madame Sylvie Le Nerrant, chef de la division des pensions et des prestations de l'académie de Versailles	18
Arrêté N °2012177-0011 - délégation de signature donnée à Monsieur Jackie Galicher, directeur des services d'information de l'académie de Versailles	22
Arrêté N °2012177-0012 - délégation de signature donnée à Madame Carmen Escoffier, chef de la division de l'encadrement de l'académie de Versailles	25
Arrêté N °2012177-0013 - délégation de signature donnée à Madame Edith Morisset, chef de la division des personnels ATSS de l'académie de Versailles	30
Arrêté N °2012177-0014 - délégation de signature donnée à Monsieur Jean Michel Habellion, chef de la division de l'appui et du conseil aux établissements et aux services de l'académie de Versailles	35
Arrêté N °2012177-0015 - délégation de signature donnée à Monsieur Jean Paul Hersant, chef de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture de l'académie de Versailles	38
Arrêté N °2012177-0016 - délégation de signature donnée à Madame Séverine JEGOUZO, chef de la division de l'organisation scolaire de l'académie de Versailles	41
Arrêté N °2012177-0017 - délégation de signature donnée à Madame Isabelle Bourgeois Sollier, chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'académie de Versailles	44



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012167-0006

**signé par Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Ile de France
le 15 Juin 2012**

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté donnant subdélégation de signature de
Madame Pascale MARGOT- ROUGERIE,
directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile- de- France en matière administrative

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**ARRETE n°
donnant subdélégation de signature de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2010 nommant Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-687 du 23 juillet 2010 portant délégation de signature à Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, en matière administrative,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature administrative instituée par l'arrêté susvisé, et pendant l'absence de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de ses adjointes, subdélégation de signature est donnée à :

Catherine RACE, Chef du service régional de la formation et du développement

à l'effet de signer, pendant la période du 9 août 2012 au 20 août 2012, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2010-687 du 23 juillet 2010.

Article 2 : A la date du 20 août 2012, cet arrêté sera abrogé.

Article 3 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le fonctionnaire intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 15 juin 2012

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**



Pascale MARGOT-ROUGERIE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012167-0007

**signé par Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Ile de France
le 15 Juin 2012**

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Pascale MARGOT- ROUGERIE,
directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile- de- France



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

DECISION

Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la région Ile-de-France

- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu** le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- Vu** l'arrêté ministériel du 1er juillet 2010 nommant Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, en matière administrative,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2012-687 du 23 juillet 2010 portant délégation de signature à Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, en matière administrative,
- Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le Directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,
- Vu** la décision du Directeur général en date du 9 décembre 2009 portant délégation de signature au profit de Monsieur Daniel CANEPA, Préfet de région Ile-de-France, Préfet de Paris, en qualité de représentant territorial FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- Vu** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n°13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4,
- Vu** la décision préfectorale n°2010-112 du représentant territorial de France-AgriMer, Préfet de la région Ile-de-France, du 9 février 2010 portant délégation de signature à Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France pour l'exercice des missions et des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

DECIDE

Article 1er : délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Christine de-GUENIN, directrice adjointe, à effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédits, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

Madame Bernadette LATOUR, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le

15 JUIN 2012

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France**


Pascale MARGOT-ROUGERIE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0001

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
GUILLEMOTO, chef de la division des
personnels enseignants de l'académie de
Versailles



Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex
Division
DACES 1
Assistance juridique
et contentieux

MB 12-79

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article D.222-20.
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** la loi du n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°05-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale.
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements.
- VU** le décret n° 2007-148 du 2 février 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non-titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU** l'arrêté ministériel du 9 août 2004 modifié par les arrêtés du 21 octobre 2005 et du 27 avril 2007 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-1349 du 3 novembre 2008 modifié portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.

.../...



- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles.
- VU**
2/4 l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire général de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le certificat administratif en date du 24 janvier 2011 nommant Madame Sylvie GUILLEMOTO en qualité d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'affectant au rectorat de l'académie de Versailles à compter du 15 janvier 2011.

ARRETE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André Eyssautier, secrétaire général de l'académie de Versailles, délégation est donnée **Madame Sylvie GUILLEMOTO** chef de la division des Personnels Enseignants (DPE), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- les actes relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion individuelle des personnels enseignants notamment aux affectations initiales, aux mutations et aux remplacements.
- les actes à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles par l'arrêté préfectoral susvisé à l'égard des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.
- les actes relatifs à la gestion financière des personnels de direction et des personnels d'inspection.
 - les décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'Etat.
- les opérations entraînant la mise en paiement d'un rappel supérieur à 10 000 euros.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie GUILLEMOTO, chef de division, délégation est donnée, en ce qui concerne les actes relatifs à la gestion individuelle des personnels enseignants et dans la limite de ses attributions et compétences, à Monsieur Fabrice TANJON, adjoint au chef de la division, pour les actes administratifs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie GUILLEMOTO, chef de division, délégation est donnée à Madame Christiane LESIRE, coordonnatrice paye, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes ayant trait à la rémunération des personnels.



ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie GUILLEMOTO, chef de division, de Monsieur Fabrice TANJON, adjoint au chef de la division, délégation de signature est donnée à chacun des chefs de service DPE : **Mesdames Danielle FOLLET, Annie LOUVAT, Cécile PEYRAT-ARMANDY, Sabine REBOURS, Corinne DURAND-MEUNIER, Cécile BOUSSAUD, Monsieur. Laurent CARTEAU,** à l'effet de signer, chacun dans la limite de ses attributions et compétences :

3/4

- Les décomptes fixant le montant de la liquidation ;
- Les autorisations de cumul ;
- Les certificats administratifs ;
- Les créations d'historiques ;
- Toutes opérations entraînant une reprise sur le traitement ou les heures supplémentaires ;
- Toutes opérations entraînant la mise en paiement de rappels de traitement d'un montant inférieur à 10 000 euros ;

Ainsi qu'à **Monsieur Dominique BRETTE**, coordonnateur paye DPE, à l'effet de signer les actes désignés ci-dessus ainsi que les décisions de mesures d'urgence : prise en charge papier des entrants dans l'académie en l'absence de CCP et acomptes manuels demandés à la Trésorerie Générale,

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de bureaux suivants ; Mesdames Danielle FOLLET, Cécile PEYRAT-ARMANDY, Annie LOUVAT, Sabine REBOURS, Corinne DURAND-MEUNIER, Cécile BOUSSAUD, Monsieur Laurent CARTEAU, et de Monsieur Dominique BRETTE, coordonnateur paye DPE, délégation est donnée aux référents paye : **Mesdames Francine BAGOT, Laurence YVER Isabelle MINIERE, Agnès ALBERTIN, Arielle HENRION, Julie MORAINÉ, Monsieur Hakim BELBOUAB** pour signer, chacun dans la limite de ses attributions et compétences :

- Les décomptes fixant le montant de la liquidation ;
- Les prises en charge des transports ;
- Les créations d'historiques.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des référents paye : Mesdames Francine BAGOT, Laurence YVER Isabelle MINIERE, Agnès ALBERTIN, Arielle HENRION, Julie MORAINÉ, Monsieur Hakim BELBOUAB, délégation est donnée aux gestionnaires suivantes : **Mesdames Marie Christine ROUSSELLE, Séverine BARON, Laurence BOS, Sophie-Anne LAURENT, Nathalie LIEVEN, Sophie GUYOT** pour signer chacune dans la limite de ses attributions et compétences :

- Les prises en charge des transports ;
- Les créations d'historiques.



ARTICLE 7 : Le Secrétaire général de l'académie et la Chef de la Division des Personnels Enseignants sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à VERSAILLES.

4/4

Fait à VERSAILLES, le **25** JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0002

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Estelle VILAIN, chef de la division de
l'enseignement privé de l'académie de
Versailles



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

12-80

- VU le Code de l'éducation.
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances.
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- VU la loi du n° 84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.
- VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction publique.
- VU la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.
- VU le décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié sur les maîtres contractuels et agrées des établissements d'enseignement privés sous contrat (art.19).
- VU le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de VERSAILLES.
- VU le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU l'arrêté ministériel du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.



VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;

2/3 VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire général de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles

VU la décision rectorale du 1^{er} décembre 2011 portant nomination de Madame Estelle VILAIN en tant que chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) au rectorat de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, Secrétaire général de l'académie, délégation de signature est donnée à **Madame Estelle VILAIN**, chef de la division des établissements d'enseignement privé, pour signer les actes relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie relatifs à l'enseignement privé, et notamment :

- les autorisations d'enseigner dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur privés de l'Académie de VERSAILLES,
- les contrats d'enseignement et avenants des établissements d'enseignement privés,
- les arrêtés de suppléance pour les maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat avec l'Etat,
- les attributions de dotations en heures d'enseignement et en heures supplémentaires,
- les attributions de dotations concernant les personnels de documentation et les chefs de travaux.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle VILAIN, la délégation de signature qui est confiée par le présent arrêté sera exercée par **Madame Sylvie JOUSSEAUME**, adjointe au chef de la division.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle VILAIN, délégation est également donnée à **Madame Christiane LESIRE**,



coordonnatrice académique paye, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes ayant trait à la rémunération des personnels

3/3

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle VILAIN et de Madame Sylvie JOUSSEAUME la délégation de signature qui leur est confiée par le présent arrêté sera exercée par Madame Sylvia LANDAIS, chef du service DEEP1 ainsi qu'à Madame Isabelle DESEEZ, chef du service DEEP3.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de l'Académie et la chef de la division des établissements d'enseignement privé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à VERSAILLES.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0003

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Monsieur
Philippe BALLE, adjoint au Directeur des
ressources humaines de l'académie de
Versailles



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

ARRETE MODIFICATIF

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex
12-80

- VU L'arrêté rectoral n° 12-71 du 28 mai 2012 portant délégation permanente donnée à Monsieur Stéphane Aymard, secrétaire général adjoint, directeur de ressources humaines
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2010 affectant Monsieur Philippe BALLE au rectorat de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1 : Un article supplémentaire est ajouté à l'arrêté rectoral sus-visé, ainsi libellé :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane AYMARD, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à **Monsieur Philippe BALLE**, son adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du Recteur de l'Académie de Versailles en matière de formation initiale des personnels.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Versailles et le chef de la division des personnels enseignants sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à VERSAILLES.

Fait à VERSAILLES, 25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0004

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Sylvie Le Nerrant, chef de la division des
pensions et des prestations de l'académie de
Versailles



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

12-82

- VU le Code de l'éducation,
- VU le Code des pensions civiles et militaires de retraite notamment ses articles modifiés par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003
- VU le code de la sécurité sociale.
- VU la convention UNEDIC en vigueur relative à l'indemnisation du chômage.
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- VU la loi du n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°05-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU le décret n° 2007-148 du 2 février 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non-titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.
- VU le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-1349 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.



VU L'arrêté ministériel en date du 7 octobre 2001 nommant Madame Sylvie LE NERRANT au rectorat de Versailles

VU l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.

2/3

VU L'arrêté ministériel du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.

VU L'arrêté ministériel du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoir du ministre de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.

VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;

VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire Général de l'Académie de Versailles, délégation est donnée à Madame Sylvie LE NERRANT, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de la division des pensions et des prestations au rectorat de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- I - les actes à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de VERSAILLES par l'arrêté préfectoral susvisé, y compris les décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.
- II - les décisions relatives à l'admission au régime d'indemnisation du chômage.
- III - les actes pris dans le domaine de l'action sociale.



- IV - l'ensemble des décisions de radiation des cadres en vue de l'admission à la retraite, par anticipation, pour invalidité, ancienneté et limite d'âge, ainsi que les décisions relatives au recul de la limite d'âge, au maintien en activité et à la prolongation d'activité des personnels dont la gestion est déconcentrée auprès du recteur et des personnels enseignants du second degré, d'éducation, d'information et d'orientation
- 3/3 V - les décisions d'attribution aux ex-stagiaires de l'Etat de la pension d'invalidité prévue à l'article D 712-45 du code de la sécurité sociale.
- VI - les décisions d'attribution du capital décès aux ayants droit des fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux ayants droit des maîtres et documentalistes des établissements privés sous contrat titulaires d'un contrat ou d'un agrément, décédés en activité.
- VII - les notifications individuelles portant décisions de recrutement par la voie contractuelle des personnels handicapés

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LE NERRANT, la délégation de signature confiée par le présent arrêté est confiée à Monsieur Hakim CHELLAT, chef du service chômage, Madame Isabelle RICHARD, adjointe et à Madame Christel BARDOULAT à l'effet de signer les actes et documents financiers relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Versailles et le chef de la division des pensions et des prestations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à VERSAILLES.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUIL 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0011

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Monsieur
Jackie Galicher, directeur des services
d'information de l'académie de Versailles



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

DACES 1
Contentieux et
Assistance
Juridique
Dossier suivi par
Michel BASILEO
Tél.
01 30 83 44.08
Tep.
01 30 83 47.70
Mél
ce.daces1.@ac-
versailles.fr

MB/MB -
N° 09-14

12-30

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article D.222-20.
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances,
- VU** le décret n°82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de Région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public.
- VU** le code des marchés publics
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics
- VU** le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public.
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°05-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le décret du Président de la République en date du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU** l'arrêté du 2 mai 1984 portant désignation des personnes responsables des marchés et de leurs délégués pour des investissements imputés sur le budget du Ministère de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.
- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles

- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 janvier 2005 nommant Monsieur Jacky GALICHER au rectorat de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, délégation est donnée à **Monsieur Jacky GALICHER** Ingénieur de Recherche, Directeur des Systèmes d'Information (DSI), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des pouvoirs conférés au Recteur d'Académie et relatifs à la coordination et au développement de l'informatique des services académiques et des établissements., et notamment :

- bons de commande dans la limite de 90.000 euros HT (quatre vingt dix mille)
- contrats d'assistance technique et annexes dont le montant global n'excède pas la somme de 90.000 euros HT (quatre vingt dix mille)
- certificats de service fait pour paiement

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Versailles et le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du Rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à Versailles.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUN 2012

LE RECTEUR

ALAIN BOSSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0012

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Carmen Escoffier, chef de la division de
l'encadrement de l'académie de Versailles



- VU** le décret n° 2007-148 du 2 février 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non-titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.
- 2/4 **VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant les personnels techniques de catégorie C de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté ministériel du 4 avril 2001 portant nomination de Madame Carmen ESCOFFIER au rectorat de Versailles.



VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination de M de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles.

VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles.

3/4

ARRETE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, délégation de signature est donnée à **Madame Carmen ESCOFFIER, chef de la Division de l'Encadrement (D.E) au rectorat de VERSAILLES**, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- les actes relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion individuelle des personnels de Direction, de l'Inspection et appartenant au corps des Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire (CASU) et des administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (AENESR).

Sont visés en particulier les actes suivants :

- cartes manuelles 20 et 22
- décomptes de rappel
- reprises d'historique
- les actes à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale délégués à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles par l'arrêté préfectoral susvisé, y compris les décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'Etat

ARTICLE 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant licenciement ou radiation des cadres faisant suite à un abandon de poste ou à une condamnation.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carmen ESCOFFIER, chef de la Division de l'Encadrement (D.E) la signature qui lui est déléguée par le présent arrêté sera exercée par **Madame Sylvie DORE**, adjointe au chef de Division.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carmen ESCOFFIER, chef de la Division de l'Encadrement (D.E) de **Madame Sylvie DORE**, adjointe au chef de Division, délégation est donnée à **Madame Christiane LESIRE**, coordonnatrice académique paye, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes relatifs à la rémunération des personnels.



ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de l'Académie et la chef de la Division de l'Encadrement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à Versailles.

4/4

Fait à VERSAILLES, le 25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0013

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Edith Morisset, chef de la division des
personnels ATSS de l'académie de Versailles



- VU** le décret n° 2007-148 du 2 février 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non-titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.
- 2/4 **VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant les personnels techniques de catégorie C de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré.
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté du 3 septembre 1991 portant nomination de Madame Edith MORISSET au rectorat de Versailles.



VU l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.

VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination de M de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles.

3/4

VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles.

ARRETE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, délégation de signature est donnée à **Madame Edith MORISSET**, AENESR, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S. (Administratifs, Techniques, de Santé et de Service Social) et I.T.R.F (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et Formation) au rectorat de VERSAILLES, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MORISSET, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S, la signature qui lui est déléguée par le présent arrêté sera exercée par **Madame Ghislaine LE PALEC**, adjointe au chef de Division.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MORISSET, chef
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MORISSET, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S et I.T.R.F., de Madame Ghislaine LE PALEC, adjointe au chef de Division, délégation est donnée à Madame Christiane LESIRE, coordonnatrice académique paye, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs à la rémunération des personnels suivants :

-certificats administratifs pour prolongation de CLD

-décomptes (transports, AIT, congés bonifiés, RAFP, avantages en nature, SFT)

-cartes manuelles;02, 05, 20, 22.

-validation de la demande pour bénéficier de la prime spéciale d'installation.

Ceux-ci pourront en outre être signés par Madame Marie-Thérèse GOURINCHAS, chef du bureau DAPAOS1, Madame Valérie ROCA-BUCH, chef du bureau DAPAOS 3, Madame Muriel ROBIN, chef du bureau DAPAOS 4, Madame Maryvonne JEANNE, chef du bureau DAPAOS 5, Madame Catherine DESHAYES, chef du bureau DAPAOS 2 Madame Colette DEFREL, coordonnatrice paye DAPAOS. »



ARTICLE 4 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant licenciement ou radiation des cadres faisant suite à un abandon de poste ou à une condamnation.

4/4

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES et le chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à Versailles.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012177-0014

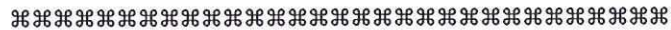
**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Monsieur
Jean Michel Habellion, chef de la division de
l'appui et du conseil aux établissements et aus
services de l'académie de Versailles



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**



Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

12-85

- VU le Code de l'éducation notamment son article D.222-20
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances,
- VU le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de VERSAILLES.
- VU l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU l'arrêté rectoral n° 07-151 du 13 juin 2007 portant délégation de signature à Monsieur Alain PLAUD, Secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles
- VU le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination de M de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles.
- VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES,



à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles.

VU l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire

2/2

VU l'arrêté ministériel, en date du 14 août 2001 nommant et affectant Monsieur Jean Michel HABELLION au Rectorat de Versailles,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, délégation de signature est donnée **Monsieur Jean Michel HABELLION**, CASU, chef de la Division de l'appui et du conseil auprès des établissements et des services au rectorat de VERSAILLES, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- les actes relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs aux actes administratifs –notamment ceux concernant la vie scolaire- budgétaires et financiers des établissements des établissements publics d'enseignement ainsi que les actes de cautionnement des agents comptables.
- Les décisions relatives à l'indemnisation des dommages causés aux biens des personnels dans l'exercice de leurs fonctions. »

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean Michel HABELLION**, chef de la Division de l'appui et du conseil auprès des établissements et des services au rectorat de VERSAILLES, la délégation consentie à l'article 1 sera exercée par **Madame Annie RANCON**, A.P.A.E.N.E.S, adjointe au chef de la division.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES et le chef de la Division de l'appui et du conseil auprès des établissements et des services au rectorat de VERSAILLES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à Versailles.

Fait à VERSAILLES, le

25 JUN 2012

Le RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0015

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Monsieur
Jean Paul Hersant, chef de la division des
actions immobilières, de la programmation et
de l'architecture de l'académie de Versailles



Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

12-89

Arrêté relatif à la mutualisation de la gestion des frais de déplacement des personnels

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des personnels de l'Etat ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'Etat,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 90-437 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils de l'Etat sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et dans le département,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret du Président de la République du 14 MAI 2004 portant nomination de **Monsieur Alain BOISSINOT** en qualité de Recteur de l'académie de Versailles,

Vu le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de **Monsieur Daniel CANEPA**, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

Vu le décret du 27 avril 2012 portant nomination de Madame Martine GAUTHIER en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise,

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

Vu l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 08-1949 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles en matière d'ordonnancement secondaire,



ARRETE

2/2 **ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Paul HERSANT**, Ingénieur régional de l'équipement, Chef de la Division des Actions Immobilières, de la Programmation et de l'architecture au rectorat de VERSAILLES, à effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des pouvoirs conférés au Recteur et relatifs aux constructions universitaires et à la maintenance des bâtiments, dans les matières énumérées à l'arrêté préfectoral susvisé, et notamment :

- marchés publics, dans les limites précisées à l'arrêté préfectoral susvisé
- actes liés à la passation des marchés
 - décisions relatives aux appels d'offres
 - décisions relatives au choix des candidatures
 - notification des décisions
 - procès-verbaux d'achèvement de mission
 - réception des ouvrages
 - accord à l'ouverture
 - états d'acomptes
 - décomptes généraux et définitifs
 - actes spéciaux de sous-traitance
 - certificats pour paiement
 - toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, ainsi que le programme « entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309), y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de l'académie de VERSAILLES et le Chef de la Division des Actions Immobilières, de la Programmation et de l'Architecture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région ILE-DE-FRANCE et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de LESSEPS à VERSAILLES

Fait à VERSAILLES, le 25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012177-0016

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Séverine JEGOUZO, chef de la division de
l'organisation scolaire de l'académie de
Versailles



VU l'arrêté ministériel du 21 avril 2008 portant affectation de **Madame Séverine JEGOUZO** au rectorat de VERSAILLES.

2/2

-ARRETE -

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, délégation de signature est donnée à **Madame Séverine JEGOUZO**, chef de la Division de l'organisation scolaire du rectorat de VERSAILLES, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes concernant :

- L'attribution de dotations (en heures d'enseignement et en heures supplémentaires) et les actes de ventilation de service y afférents (V.S.I I),
- L'attribution des emplois ATSS,
- l'attribution des emplois de direction, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative,

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Séverine JEGOUZO**, la délégation de signature qui lui est confiée par le présent arrêté sera exercée par **Monsieur Aurélien SAUVAGE**, adjoint au chef de la division de l'organisation scolaire du rectorat de VERSAILLES.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES et le chef de la Division de l'organisation scolaire du rectorat, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de -France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à VERSAILLES.

Fait à VERSAILLES, le

25 JUIN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012177-0017

**signé par Recteur de l'académie de Versailles
le 25 Juin 2012**

Rectorat de l'académie de Versailles

délégation de signature donnée à Madame
Isabelle Bourgeois Sollier, chef de la division
de l'enseignement supérieur et de la recherche
de l'académie de Versailles



Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

12-85

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** le Code de l'éducation notamment son article D.222-20
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances,
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de VERSAILLES.
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU** l'arrêté rectoral n° 07-151 du 13 juin 2007 portant délégation de signature à Monsieur Alain PLAUD, Secrétaire général de l'académie de VERSAILLES, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 mai 2004 portant nomination de Monsieur Alain BOISSINOT en qualité de Recteur de l'académie de Versailles.
- VU** le décret du Président de la République du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.
- VU** l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur.
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.
- VU** l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination de M de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles.
- VU** l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, secrétaire général de l'académie de VERSAILLES,



VU l'arrêté du 16 décembre 1994 portant nomination de Madame Isabelle BOURGEOIS-SOLLIER au rectorat de Versailles.

VU l'arrêté ministériel en date du 26 avril 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur André EYSSAUTIER, en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;

2/2

VU l'arrêté rectoral n° 12-70 du 25 mai 2012 portant délégation de signature à Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire général de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions déléguées à Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie de Versailles

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André EYSSAUTIER**, Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES, délégation est donnée à **Madame Isabelle BOURGEOIS SOLLIER**, A.P.A.E.N.E.S, chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche au rectorat de VERSAILLES, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie relatifs à l'enseignement supérieur, et notamment :

- autorisations de cumul de leur emploi public et d'une activité privée lucrative données aux personnels de l'enseignement supérieur,
- autorisations de cumul de rémunérations au titre du budget de l'Etat données aux personnels susmentionnés,
- décisions d'attribution des primes de participation à la recherche scientifique,
- les prêts d'honneur,
- les bourses d'enseignement supérieur,
- le mandatement des bourses d'enseignement supérieur.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BOURGEOIS-SOLLIER, délégation est confiée à Monsieur Christian DUVAL, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjoint à la chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche, à effet de signer les actes pré-cités.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de VERSAILLES et la chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et apposé sur le panneau d'affichage extérieur du rectorat, sis 3 boulevard de Lesseps à Versailles.

Fait à VERSAILLES, le 25 JUN 2012

LE RECTEUR

Alain BOISSINOT